



**HAL**  
open science

# Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988).

Bénédicte Morand Renaud

## ► To cite this version:

Bénédicte Morand Renaud. Les lycées dans la fabrique urbaine. Quelques cas de figure choisis en Région Auvergne-Rhône-Alpes avant inventaire (1802-1988).. 2020. hal-02750967

**HAL Id: hal-02750967**

**<https://hal.science/hal-02750967v1>**

Submitted on 26 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES LYCÉES DANS LA FABRIQUE URBAINE.  
QUELQUES CAS DE FIGURE CHOISIS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
AVANT INVENTAIRE (1802-1988).**

*Bénédicte Renaud-Morand<sup>1</sup>*

*Chercheuse au Service Patrimoines et Inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*



Napoléon Bonaparte, par la loi générale sur l'Instruction publique du 1<sup>er</sup> mai 1802, crée les lycées<sup>2</sup>. Ces établissements, alors réservés aux garçons issus des classes les plus favorisées, ne sont pas les seuls à dispenser un enseignement secondaire public : les municipalités peuvent également en avoir l'initiative sous la forme de « collèges communaux », le titre de « lycée » leur étant refusé<sup>3</sup>.

Le premier lycée créé en France hors Paris se situe à Moulins (Allier). Il est inauguré en 1803, installé dans un ancien couvent de visitandines, tandis que le premier lycée construit ex-nihilo en France, soit en 1810-1814, se trouve à La Roche-sur-Yon, en Vendée, dans la partie de la ville fondée par Napoléon en 1804.

Un siècle plus tard, lors de l'Enquête sur l'enseignement secondaire réalisée pour les députés, et en dépit de la possibilité offerte aux jeunes filles d'accéder elles aussi à l'enseignement secondaire depuis la loi du 21 décembre 1880<sup>4</sup>, les quatre départements composant l'ex-Auvergne, par exemple, ne disposent encore que de huit lycées<sup>5</sup>. Mais il ne s'agit alors que d'enseignement général, les filières technique, agricole et professionnelle n'obtenant la dénomination de lycée qu'à partir de 1959, 1960 et 1975<sup>6</sup>. Entre-temps ces formations étaient néanmoins assurées dans des écoles nationales professionnelles, centres de formation agricole, collèges d'enseignement technique, etc. : une variété de titres et statuts dont il serait fastidieux de donner ici l'éventail exhaustif et documenté<sup>7</sup>. Ainsi, par exemple, l'actuel lycée Jean-Zay de Thiers est né en 1931 « école nationale professionnelle », le lycée Marie-Curie de Clermont-Ferrand est né en 1951 « centre d'apprentissage féminin », le lycée agricole de Pontaurmur est né en 1969 « centre de formation professionnelle agricole » ...

Quoi qu'il en soit du nombre incalculable de réorganisations dans le domaine de l'enseignement secondaire et d'applications de nouvelles terminologies, en 2018, le nombre de lycées installés sur le territoire de l'ex-Auvergne est de 68, sans compter les édifices ayant été construits pour être des lycées mais actuellement désaffectés, et dont il est pour l'instant difficile de dresser la liste exhaustive<sup>8</sup>. Ce bond de 8 à 68 s'explique aussi parce que la gratuité de l'enseignement secondaire était accordée depuis 1930 et parce qu'il était rendu obligatoire (jusqu'à 16 ans) depuis 1959 ; la croissance démographique d'après-guerre a ensuite fini de rendre nécessaire la construction de nouveaux bâtiments.

À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'établissements dénommés lycée public en 2018 s'élève à 324<sup>9</sup>.

L'analyse de la formation des territoires étant au cœur de la démarche des services de l'Inventaire général du patrimoine culturel, une des dernières études menée par le service d'Auvergne-Rhône-Alpes a porté sur les processus de fabrication des tissus urbains en ex-Auvergne<sup>10</sup>. Or parmi ces processus l'intégration des équipements publics demeure fondamentale. C'est ainsi que le lycée a été retenu comme représentatif d'un équipement public dans le cadre d'une démonstration sur la fabrication des villes. Le sujet a certes été peu traité, contrairement à l'intégration urbaine des universités et des écoles primaires, mais on a pu repérer l'étude menée par l'historien Marc Le Cœur, à l'échelle de Paris et pour la période 1802-1914<sup>11</sup>, la thèse de doctorat en géographie de Dae-Bong Yeom, traitant du rôle dans le développement urbain des lycées de deux villes nouvelles franciliennes<sup>12</sup>, et une autre de Denis Paul, étudiant en architecture à Grenoble, qui porte le titre « La ville et le lycée »<sup>13</sup>. On peut y ajouter le chapitre « Le lycée et la ville » de l'ouvrage *Architectures et lycées en Ile-de-France* qui traite brièvement du sujet à l'échelle d'une région<sup>14</sup>. Il paraît donc légitime de tenter une analyse en l'étendant au périmètre de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En assumant le fait, comme l'énonce Solenn Huitric, qu'on n'étudie pas le lycée pour lui-même mais pour ce qu'il dit dans et de l'espace urbain.

Dans cette perspective, de la liste de départ fournie par la direction des lycées de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, seuls nous intéresseront les établissements implantés en milieu urbain, desquels il faudra encore soustraire ceux construits après 1988 qui sortent du cadre chronologique que les services de l'Inventaire se donnent (soit 30 ans avant la réalisation de l'enquête, garants d'un recul nécessaire à l'analyse de l'historien).

Ce travail doit trouver son terme en 2021. L'on ne propose ici qu'un premier aperçu basé sur l'observation in situ d'une quarantaine de lycées choisis aléatoirement, situés pour partie en ex-Auvergne (Clermont-Ferrand essentiellement) et en ex-Rhône-Alpes (dans le département de la Loire essentiellement). Ainsi se sont dégagés trois axes de réflexion que la consultation d'archives et d'éléments bibliographiques confortent. Le premier est celui du choix d'emplacement, le second concerne les termes du dialogue avec la rue, d'où le troisième émerge : le balancement entre monumentalité et discrétion.

## L'idéal du lycée « à la campagne »

On a dit plus haut que le lycée de La Roche-sur-Yon était le premier en France à avoir été construit ex-nihilo, qui plus est dans une ville qu'il fallait entièrement imaginer. Or dès ce moment on peut significativement repérer des questions qui sont restées à l'ordre du jour : l'édifice doit-il être élevé en ville ou à sa périphérie, voire à la campagne ?

Comme l'écrit Bruno Foucart, dans les projets pour La Roche-sur-Yon le lycée « se promène » : il figure d'abord sur la grande place où se trouve l'hôtel de ville et la grande auberge, à côté du tribunal. Puis le directeur des Ponts et Chaussées décrète qu'il ne doit pas être dans le centre mais, pour profiter du bon air, « à l'extrémité et au voisinage de la campagne ». On lui trouve donc un emplacement au nord de la ville, dans l'axe cependant de la préfecture. Finalement le lycée est construit sur la grande place avec cette réserve, qui présente un caractère visionnaire : « lorsque la ville sera entièrement bâtie, ledit établissement pourra être transporté dans le lieu [désigné précédemment,

c'est-à-dire à l'extérieur, au milieu des jardins] et les bâtiments affectés à une autre destination »<sup>15</sup>.

De la même façon, la municipalité de Moulins semble l'avoir emporté sur celle de Clermont-Ferrand pour l'obtention du premier lycée du centre de la France car, d'une part la ville était située sur la route de Paris à Lyon, mais de surcroît le bâtiment qui devait lui être affecté, le couvent des visitandines, présentait l'avantage « d'issues sur le cours de Bercy, une des plus belles promenades de France par sa longueur comme par la beauté de ses proportions et le long de laquelle coule une rivière navigable qui n'en est séparée que par une levée superbe »<sup>16</sup> (fig 1). Alors qu'à Clermont c'est l'ancien collège de jésuites qui, comme souvent, était proposé pour accueillir le lycée, et qu'il se trouvait confiné en limite de l'ancienne enceinte, sans possibilité de s'étendre. D'après Catherine Guégan, ce type de situation pour les collèges jésuites, intramuros mais accolés au rempart, est récurrent<sup>17</sup>.

À Saint-Etienne, lors de la séance du conseil municipal du 23 décembre 1839 au cours de laquelle doit être débattue la question de l'emplacement à donner au futur lycée de garçons<sup>18</sup>, les critères retenus demeurent : étendue suffisante, exposition appropriée à la destination de l'édifice, salubrité du local, situation aussi centrale que possible afin

Fig. 1 : Moulins (Allier). Plan d'alignement (1822-1828). Le lycée, ancien couvent de visitandines situé à proximité d'une porte de ville, est entouré en rouge.



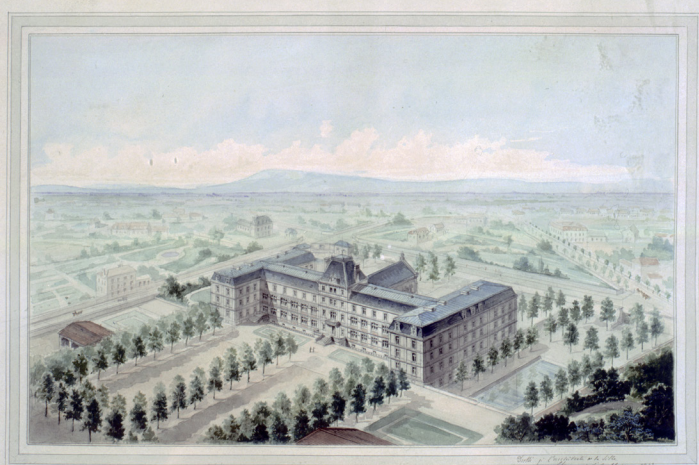
que l'établissement soit à portée des quartiers de la ville qui pourront lui fournir des externes. Mais on lit aussitôt : « La commission n'a pas tardé à reconnaître que la première condition qui est de rigueur ne pouvait se trouver réunie à une situation rapprochée du centre de la ville »<sup>19</sup>. On trouve bien ici un écho des débats qui avaient agité La Rochesur-Yon. Néanmoins lorsqu'en 1843 sont rédigées les premières indications pour la construction des lycées, à la demande du ministre de l'Instruction publique Abel François Villemain, isolement, espace ouvert et aéré sont recommandés quant à leur implantation, mais aussi facilité d'accès, éloignement de tout bâtiment insalubre, dangereux ou bruyant<sup>20</sup>. La difficulté de répondre à tous ces critères à la fois, si elle provient en partie de la présence ou non d'un internat, conduit clairement à construire des lycées en périphérie proche des centres, lorsque cela est encore possible. C'est ainsi que l'avant-projet en vue à vol d'oiseau du « petit lycée » de Clermont-Ferrand, qui n'est autre qu'un bâtiment de « délestage » des plus petites classes du lycée, montre bien ce que l'on cherche en 1877 : un espace dégagé, dans une campagne meublée de ce qui semble être des châteaux ou des maisons des champs, et relié au centre par de grandes artères, éventuellement plantées (fig.2). Cet édifice a bien été construit, par Louis Jarrier, dans un secteur dont les plans et cartes de l'époque attestent que l'architecte n'avait pas exagéré le caractère champêtre. Aujourd'hui, cependant, il est considéré comme étant situé en centre-ville (après avoir été inclus dans le périmètre du lycée de jeunes filles). Ce n'est qu'en 1884 que le projet de construction du lycée de garçons de Saint-Etienne (actuel lycée Claude-Fauriel<sup>21</sup>) prend forme (les travaux de construction débutent en 1885) : le terrain choisi se trouve en bord de ville, à l'emplacement des jardins de l'hôtel-Dieu. Et une « rue d'isolement » s'impose sur un côté de l'îlot choisi (les maisons voisines ne

doivent avoir ni jour ni vue sur les cours des lycées). Pour l'école professionnelle stéphanoise (actuel lycée professionnel Etienne-Mimard), un conseiller municipal s'exprime dans ces termes : « pour le lycée, tout le monde a été d'avis de faire grand et vaste, aujourd'hui l'école professionnelle représente l'élément travailleur ; donnez à ces enfants air et espace ; on ne peut vous taxer de prodigalité si vous faites pour des enfants du peuple ce que vous voulez faire pour des enfants de bourgeois »<sup>22</sup>. Il faut cependant noter que dans le cas d'établissements assurant un enseignement à caractère technique ou professionnel, la présence d'ateliers, parfois bruyants ou spécialement gourmands d'espace, justifie parfois leur relatif éloignement... et donc leur implantation en lisière de ville, eux aussi, mais pour des raisons différentes.

La *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*, datée de 1891, entérine sur cette question du choix d'emplacement les textes officiels qui la précèdent ainsi que les pratiques. Lorsque le lycée disposera d'un internat, l'implanter à la campagne ; dans tous les cas, le terrain doit être « aussi éloigné que possible des hôpitaux, casernes, cimetières, usines et établissements insalubres ou bruyants etc., doit cependant être assez rapproché du centre de la ville et d'un accès facile pour les voitures et les piétons ». Il est ensuite spécifié que le terrain devra être de préférence élevé, bien exposé et sans mitoyennetés gênantes ; l'isolement des bâtiments est obligatoire, les cours doivent être ouvertes au moins d'un côté<sup>23</sup>. On pourrait compléter le propos en citant Paul Amédée Planat, qui publie à la même date que la note précédemment citée le tome V de *l'Encyclopédie de l'architecture et de la construction*. Ce théoricien se rallie à l'idée de l'implantation des lycées à la campagne, donnant en modèle le lycée Lakanal construit à Sceaux en 1888 sur les plans d'Anatole de Baudot<sup>24</sup>.

Avec le lycée de jeunes filles de Clermont-Ferrand (actuel lycée Jeanne-d'Arc), construit à partir de 1894 (inauguré en 1899), on dispose d'un bel exemple de cour végétalisée et surtout ouverte sur la campagne, vers l'est. À la fin du XIXe siècle, le quartier dans lequel il est implanté, au voisinage du Petit lycée, est en pleine expansion. Il s'agit du quartier de la gare. Or lorsque le maire écrit au préfet qu'il souhaite faire appliquer la loi Camille Sée, il insiste sur la dimension de « petite capitale » de sa ville : « le croisement en notre ville des lignes de Nîmes, d'Aurillac, de Tulle, de Montluçon, de Moulins, est aussi une condition favorable sur laquelle nous devons appeler votre attention »<sup>25</sup>. L'emplacement est donc idéal : en bordure de ville, et à proximité d'une gare susceptible de drainer le maximum d'internes vers l'établissement. En outre, l'ouverture de la cour vers la campagne avec voies ferrées en premier plan pouvait avoir été considérée comme

Fig.2 : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Petit-lycée, actuellement annexe du lycée Jeanne-d'Arc, Avant-projet : vue à vol d'oiseau. Jarrier, François-Louis, 22 mars 1877.



un avantage, à la façon de certains propriétaires qui choisissaient ce type d'implantation pour leurs demeures, la vue du train ayant été perçue par certains progressistes du XIXe siècle comme un spectacle à ne pas rater<sup>26</sup>. Sur plusieurs cartes postales du début du XXe siècle, la même prise de vue du lycée présentant ostensiblement les voies ferrées au premier plan, en attesterait (fig.3). Depuis lors, les voies ferrées ayant été perçues comme des nuisances, elles ont été partiellement masquées par des constructions adventice. D'autre part, le tissu urbain a gagné de telle manière que le lycée Jeanne-d'Arc est maintenant qualifié de lycée de centre-ville. Aujourd'hui, même certains établissements agricoles bâtis en plein champs dans les années 1950 sont gagnés par l'urbanisation : le cas de l'actuel lycée agricole de Lempdes, ouvert en 1956 en tant qu'« école régionale agricole », en est un exemple probant.

## Le choix d'emplacement face à la croissance des villes

À partir des années d'après-guerre, au moment où les constructions d'établissements scolaires s'imposent avec un caractère d'urgence avéré, la question de l'implantation ne peut plus se poser exactement dans les mêmes termes. Il est en effet déjà loin le temps où, comme au Puy-en-Velay en 1919, la direction des PTT avait construit l'hôtel des postes à l'est de la ville, à proximité de la gare, contre l'avis du conseil municipal qui la réclamait plus proche du centre : « ce reproche d'excentricité n'est pas sérieux, pour une ville qu'on peut traverser en dix minutes », avait-on répondu à la municipalité<sup>27</sup>. La croissance exponentielle des villes ne permet absolument plus, dans les localités de quelque importance, d'envisager des constructions répondant à la fois au critère de proximité du centre et de bénéficier des conditions d'hygiène de la campagne ou au moins de ses prémices. À ce fait s'ajoute un impératif démographique. Il faut construire plusieurs écoles secondaires dans une même ville. De surcroît, le foncier à acquérir pour les nouveaux établissements est obligatoirement augmenté de celui destiné aux équipements sportifs qui, s'ils remplacent symboliquement les chapelles depuis le début du XXe siècle<sup>28</sup>, en pratique exigent plus de surface.

En 1933, dans son *Cours d'urbanisme*, René Danger pose la question plus générale du choix entre concentration ou dispersion des équipements sur le territoire communal<sup>29</sup>. Rétrospectivement, il convient de la poser pour ce qui concerne uniquement les établissements d'enseignement secondaire<sup>30</sup> : dans le cadre du nouveau concept



Fig. 3 : Clermont-Ferrand, 40, avenue de Grande-Bretagne. Lycée de jeunes filles Jeanne-d'Arc (1894-1899). Carte postale, 1906.

de zonage, la constitution de zone d'enseignement était-elle à l'ordre du jour ? Dès la diffusion en 1917 des plans de la Cité industrielle de Tony Garnier, l'un des inspirateurs avoués de Le Corbusier, on pouvait voir que les écoles secondaires (professionnelles) avaient été regroupées et rejetées dans une zone située à une extrémité de la ville, entre des îlots occupés par des habitations, pendant que les principaux édifices administratifs en occupaient le centre. Dans l'Instruction annexée au texte de la première loi française de planification urbaine, dite loi Cornudet (1919), les emplacements des édifices publics variaient en fonction de leur caractère : soit les services qu'ils abritaient étaient supposés ne devoir connaître qu'une évolution lente (et on pouvait admettre une situation centrale), soit ils étaient destinés à être agrandis à plus ou moins brève échéance, comme les écoles ; ou autrement dit la répartition se faisait entre mairie, préfecture, théâtre, bibliothèque, etc., d'une part, destinés au centre, et ceux dont le choix d'emplacement devait suivre les besoins tout en étant facilement desservis, comme le sont les services publics spécialisés telles les gares, les écoles, etc<sup>31</sup>. Or en ayant rapproché lycées et gares, comme on l'a vu pour le lycée Jeanne-d'Arc de Clermont, il semblerait qu'ait été inaugurée la tendance de l'accompagnement des quartiers d'extension. Même si, en restant sur le cas de Clermont-Ferrand, les lycées manquent encore au titre des services publics, à assurer par quartier dans le Plan d'aménagement de la ville, daté de 1947<sup>32</sup>. Il n'est alors question que d'écoles primaires, probablement car l'enseignement jusqu'à seize ans ne devient obligatoire que douze ans plus tard. Gaston Bardet, urbaniste de Clermont-Ferrand de 1946 à 1954, est aussi l'auteur de cette préconisation : « On ne saurait trop répéter que la croissance effective d'une métropole ne se contente pas d'une enflure des services centraux, mais réclame la dissémination organique, en chaque unité de voisinage, d'édifices publics, administratifs ou financiers, centres sociaux...écoles en rapport

avec le caractère et le rôle de chacune de ces unités »<sup>33</sup>. Cette façon de concevoir la ville serait d'origine britannique<sup>34</sup>.

Lorsqu'en 1958, le troisième lycée de Clermont-Ferrand doit être construit, un terrain vierge est réservé sur le Plan d'urbanisme directeur réalisé par Roger Puget, urbaniste en chef, « dans la zone d'extension nord de la ville », au contact de la route nationale n°9<sup>35</sup>. On remarquera que la proximité de la route nationale remplace celle de la gare car à cette date, et cela depuis les années 1930, l'automobile a remplacé le train comme moyen de locomotion principal. Un rapport de la fin des années 1960 sur les pratiques des urbanistes de la décennie écoulée distingue deux écoles : « le souci de fournir les équipements et services à la porte des habitations serait le reflet d'une école « traditionnelle » ou « conservatrice », qui voudrait préserver le caractère de la vie citadine. La mobilité que donne l'automobile serait acceptée par l'autre école, qui en aurait tiré les conséquences et renoncerait à s'y opposer »<sup>36</sup>. En 1958 donc, pour ce troisième lycée clermontois et d'après un courrier du maire adressé à l'inspecteur d'académie, Clermont et Grenoble battent le record du nombre des permis de construire déposés et « l'extrême étendue de la zone habitée justifie » l'implantation d'un lycée à l'extrémité de la ville<sup>37</sup>. Ce troisième lycée, actuel lycée Ambroise-Brugière, se trouvait à mi-chemin du centre ancien de Montferrand, dont il était espéré que le commerce serait alors stimulé, et d'une ZUP (zone d'urbanisme prioritaire) en devenir. Attestant d'un besoin en lycée grandissant de manière accélérée, le lancement du projet suivait de très peu la construction du lycée Blaise-Pascal (l'ex-lycée de garçons, à l'origine installé dans l'ancien collège jésuite intra-muros<sup>38</sup>). L'opportunité d'une caserne en friche en avait permis la construction en face du lycée de jeunes filles<sup>39</sup>, générant du même coup l'amorce d'un quartier étudiant dont toutes les parties se félicitaient (rectorat, municipalité, parents d'élèves)<sup>40</sup>.

Le passage du lycée d'équipement central à équipement de proximité se fait donc également à la faveur de l'étendue des territoires urbains et des besoins. Les critères d'emplacement s'énoncent différemment. Dans *Constructions scolaires et universitaires*, Charles Rambert préconise ainsi que les écoles secondaires, outre qu'elles doivent bénéficier d'une parfaite exposition solaire et autres indications de cet ordre déjà énoncées antérieurement, qu'elles soient situées à 1500 mètres maximum des groupements d'habitation (contre 200 m pour les maternelles et 1200 m pour les écoles primaires)<sup>41</sup>. Quant à la grille dite Dupont de programmation des équipements, datée de 1958, on y lit qu'un lycée doit être prévu par ensemble d'au moins 8000 logements.

D'une manière générale, à partir des années 1960-1970, le temps est à la recherche de structures urbaines équilibrées, à la meilleure adaptation des services aux besoins de la population comme on le lit dans les exposés des IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> Plans [de modernisation et d'équipement], et la lisière s'impose dans de nombreux cas. Les lycées sont de plus en plus éloignés des centres, sans pour autant être « lycée à la campagne », et le mouvement est d'autant plus flagrant lorsqu'il s'agit d'un déménagement, avec reconstruction d'un bâtiment. Dans ce cas se trouve par exemple le lycée Charles et Adrien Dupuy, au Puy-en-Velay, reconstruit suivant un projet de 1967, après avoir occupé les locaux de l'ancien collège jésuite situé intra-muros. La situation du lycée Lafayette de Clermont-Ferrand, construit à la porte de la ville à partir de 1988, dans le périmètre d'un Parc technologique (une ZAC créée par arrêté préfectoral du 31 juillet 1979), reste dès lors symptomatique d'une nouvelle évolution : la proximité des habitations n'est même plus recherchée, rappelant en cela l'attitude des urbanistes qui auraient « tiré les conséquences » de la mobilité que donne l'automobile<sup>42</sup>. Une section syndicale de l'établissement avait exprimé son désaccord à ce sujet : « On ne peut rejeter aux pourtours des villes un lycée, comme on le ferait d'une industrie »<sup>43</sup>. Le choix de l'emplacement avait été proposé, il est vrai, par la Région, pour laquelle la question de l'aménagement du territoire se pose à une échelle différente de celle des communes, mais la municipalité, confrontée à la difficulté d'agrandir un établissement de centre-ville existant, avait d'emblée acquiescé. D'autant plus que, comme l'écrit Marcel Roncayolo, l'on confie « aux ingénieurs la tâche de relier tant bien que mal tous ces fragments par un plan de transports »<sup>44</sup>. Le changement de collectivité commanditaire (depuis la décentralisation de 1983-1986 : la Région) conjugué à la configuration multipolaire des métropoles et autres intercommunalités semble modifier la donne : la construction en 1995 d'un lycée général et technologique à Cournon-Auvergne, une des communes de la métropole de Clermont, témoignerait de la prise en compte d'enjeux spatiaux et formels de grande échelle, ceux d'une ville-territoire, composée notamment de « campagnes urbaines ».

Mais que conclure alors des résultats d'une enquête menée dans les années 2000 auprès de quatre groupes d'usagers (élèves, parents, professeurs et personnel des lycées), certes localisés dans deux villes nouvelles d'Ile-de-France, montrant une nette préférence pour l'installation du lycée « à la place centrale dans l'espace urbain »<sup>45</sup> ?

## La construction des relations entre le lycée et la rue

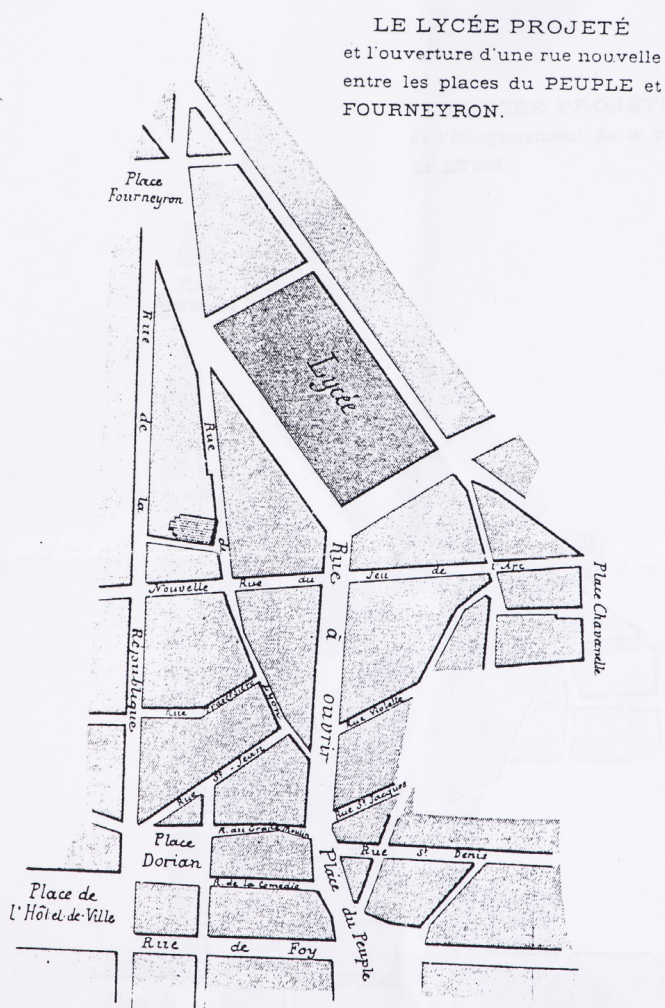
À comparer des lycées situés chronologiquement aux deux extrémités de notre corpus, le lycée Théodore de Banville de Moulins, de 1803, d'une part, et les lycées Lafayette de Clermont-Ferrand et Philibert-Delorme de L'Isle-d'Abeau (Isère), dont le projet est lancé ou le chantier ouvert en 1987, d'autre part, il ressort qu'aucun des trois n'est situé en centre-ville (même si en intra-muros pour le premier), mais tous les trois sont positionnés sur des voies les rendant facilement accessibles. En revanche, ils s'opposent sur plusieurs autres points. Dans le premier cas, l'institution était à l'origine installée dans un couvent désaffecté, nous l'avons vu, dont les bâtiments étaient alignés sur la rue formant un front opaque. On pourrait ajouter que l'architecte chargé des travaux d'aménagement lors de la réaffectation des lieux est Querry, conseiller municipal et architecte de la ville (assisté d'une commission), c'est-à-dire d'un architecte bien implanté localement. Et lorsque ces bâtiments sont reconstruits dans la seconde moitié du XIXe siècle, la logique du front aligné est conservée. Tandis que dans les deux derniers cas, les établissements ont été construits ex-nihilo pour être des lycées (d'enseignement général et technologique avec internat pour le premier des deux, d'enseignement général pour le second), hors alignement, les bâtiments étant situés en net retrait et sans entretenir de relation spécifique avec la voirie. Par ailleurs, ce sont les œuvres d'agences d'architecture ayant gagné un concours (Christian Hauvette et Atelier4 pour Clermont, et Adrien Fainsilber, Robert Dussud et Jean-Jacques Faure pour L'Isle-d'Abeau).

Voilà une manière un peu artificielle de construire un raccourci grossier entre des représentants choisis parmi seulement quarante édifices. Il est néanmoins possible de mettre en évidence quelques aspects des différentes étapes qui ont conduit à ce changement de cap. Il s'agira éventuellement, par la suite, à partir d'un corpus étoffé voire complet (à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, mais pourquoi ne pas envisager l'échelle nationale ?), d'affiner ce premier propos.

Si l'on retient l'idée que de nombreux lycées ont été associés à des opérations d'extension urbaine, on peut, dans le même mouvement en quelque sorte, tenter de les relier à la création de voies. On a eu l'occasion de repérer, à Saint-Etienne, comment les bâtiments avaient été préventivement coupés du tissu urbain (des différentes nuisances urbaines) grâce à la création d'une rue d'isolement. Mais il est arrivé également, surtout à l'époque où le lycée

représentait un édifice de prestige, autrement dit un élément de marketing urbain<sup>46</sup>, que sa construction soit liée au percement d'une voie importante. C'est le cas pour le lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne (inauguré en 1890), en lien avec le projet de percée daté de 1884 de l'avenue du Président-Faure (actuelle avenue de la Libération)<sup>47</sup> (fig.4, et planche des schémas p.12 : schéma b), pour l'agrandissement du lycée de garçons du Puy-en-Velay (1877-1881), en lien avec la création de l'actuelle rue Lafayette<sup>48</sup>, moins pour le lycée Emile-Duclaux d'Aurillac (1887-1891), en lien avec l'actuelle rue Henri-Mondor<sup>49</sup>, et encore plus tard pour le lycée Carnot (initialement école pratique de commerce et d'industrie, dont la création est décidée le 28 février 1901) à Roanne, en lien avec le « quartier de la nouvelle rue Carnot »<sup>50</sup>, ou encore pour le lycée Paul-Constans (initialement école nationale professionnelle) de Montluçon, en

Fig.4 : Saint-Etienne (Loire), 28, avenue de la Libération. Lycée de garçons, actuellement lycée d'enseignement secondaire et supérieur Claude-Fauriel, calque et plans. Friesé, Paul, architecte, s.d. [1885].





1948. À Saint-Etienne, on avait réussi à installer le lycée sur les jardins excentrés de l'hôtel-Dieu, nous l'avons vu, et la percée qui y menait avait fourni « le cadre prestigieux pour accueillir les bâtiments institutionnels dont la ville avait besoin »<sup>51</sup>. Plus précisément, elle aboutissait sur l'angle de l'enclos du lycée, qui sera monumentalisé dans un second temps par l'élévation d'un monument aux morts dédié aux élèves sacrifiés entre 1914 et 1918.

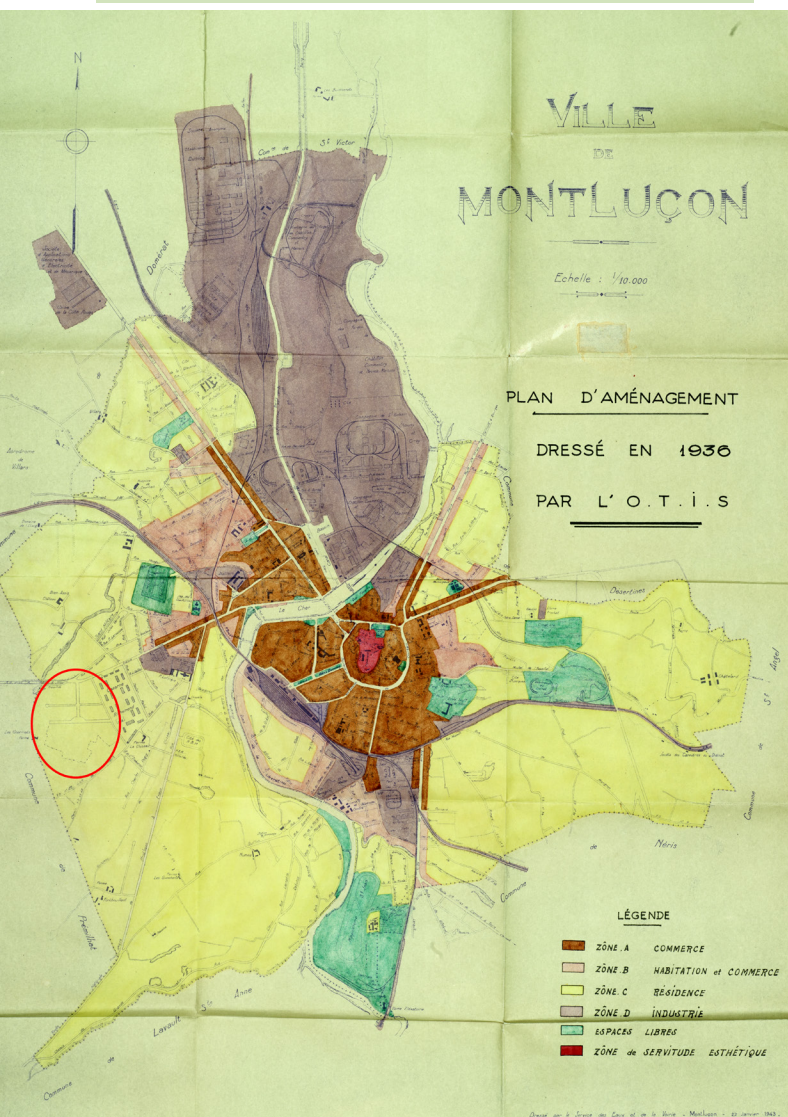
Au Puy-en-Velay, la construction d'un bâtiment en front de la rue neuve (actuelle rue Lafayette) avait suscité un différend entre municipalité et État, la première ayant tenu à faire aménager des boutiques en rez-de-chaussée de manière à procurer un minimum de vie au quartier<sup>52</sup>. Indirectement, on comprend par-là que le caractère hermétique des établissements d'enseignement secondaire, hérité en partie des bâtiments conventuels dans lesquels ils avaient été installés en priorité dans la première partie du XIXe siècle, mais sanctuarisant aussi le lieu de l'apprentissage, présentait quelques

inconvenients du point de vue des ambiances urbaines. En 1901, Julien Guadet écrit d'ailleurs dans le chapitre consacré aux « lycées, collèges, etc » des *Éléments et théorie de l'architecture* que, des couvents, « nous n'aurons rien à emprunter »<sup>53</sup>. À Roanne, la rue Carnot, dont le percement avait été décidé en conseil municipal du 11 février 1884, reliait presque directement l'établissement à la gare « par où arrivent chaque jour un assez grand nombre d'élèves fréquentant l'école supérieure »<sup>54</sup>, un recul d'alignement avait été observé, occupé par un jardin de façade dénommé « cour d'honneur » sur un plan probablement contemporain de la construction ou de peu postérieur<sup>55</sup>. Quant à Montluçon, le réseau orthogonal de voirie d'un quartier neuf, avec petite place semi-circulaire devant la mention « emplacement de l'école nationale professionnelle », avait été tracé sur un plan daté de 1933 (fig.5). Quinze ans plus tard, l'école est construite avec une entrée disposée dans l'axe de la voie principale du réseau.

Ces différents agencements conduisant à composer avec la forme urbaine, et en particulier avec les rues, à partir de plans réguliers, de procédures d'alignement (le géographe Michel Lussault juge que le principe de l'alignement « constitue un des plus simples mais des plus puissants vecteurs de structuration urbaine »<sup>56</sup>), de recul d'alignement, d'axiation ou autre effet de « branchement », on les retrouve dans le cas de lycées s'intégrant à un réseau existant. En 1883, l'entrée du lycée Etienne-Mimard de Saint-Etienne doit, à la demande expresse du conseil municipal, se percevoir dans l'axe de l'actuelle rue Claude-Lebois<sup>57</sup> (schéma b, page 12). Le principe est respecté lors de la reconstruction de l'édifice dans les années 1930, mais abandonné depuis la récente restructuration. En 1953, lorsque Georges Noël, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux (premier Grand prix de Rome en 1937), présente son projet pour le lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, il est tenu de respecter une ligne de clôture dans la continuité de celle de la faculté, construite depuis 1934 dans le même îlot. De plus, l'entrée principale de l'établissement s'inscrit dans l'axe de la rue Audollent (schéma c, page 12). Il perpétuait en cela l'axe de symétrie déjà mis en évidence dans l'aménagement des bâtiments de la caserne que le lycée remplaçait. Chez le même architecte, une inflexion apparaît lorsqu'il dessine six ans plus tard les plans du lycée Ambroise-Brugière de la même ville : seul l'angle de la parcelle semble marqué par un bâtiment, en retrait de la limite parcellaire, plus haut que les autres (fig.6).

À titre de comparaison, en matière de mise en valeur d'un édifice public, lorsque Charles Le Cœur traitait en 1880-1883 l'angle des rues sur lesquelles s'alignait le lycée de garçons de Montluçon, une

Fig. 5 : Montluçon (Allier). Plan d'aménagement de la ville, 1936. À l'ouest, au-delà d'une caserne, on aperçoit le tracé viaire régulier d'un nouveau quartier dont la grande parcelle située au sud porte la mention -sur un plan de 1933- « emplacement de l'école nationale professionnelle » (entouré en rouge).





*Fig. 6 : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Rue du Docteur-Bousquet. À droite, lycée Ambroise-Brugière. Les bâtiments sont « groupés à l'angle le plus élevé de la parcelle, offrant des vues dégagées à l'ouest et au sud » et cherchant à « briser la monotonie du paysage de banlieue environnant » (la barre que l'on voit dans le fond est postérieure à la construction du lycée). La cage d'escalier faisant tour, ajoutée au projet d'origine, accentue cet effet.*

sorte de porte flamande<sup>58</sup> s'y élevait et la porte d'entrée du bâtiment principal s'inscrivait dans l'axe de ses deux piliers (fig.7 et schéma a, page12).

Depuis la fin du XVe siècle (mise au point de la géométrie perspective), l'idéal de la rue droite, des points de fuite et des axes de symétrie qu'elle génère donnait lieu, entre autres, à ce qu'on appelait alors des embellissements urbains. Depuis la promulgation de la loi du 16 septembre 1807, presque contemporaine de la création des lycées, qui obligeait toutes les communes françaises de plus de 2000 habitants à se doter d'un plan d'alignement, il était fait mention dans les procès-verbaux accompagnant lesdits plans de, notamment, dans le cas de Moulins par exemple, « dégager la façade de la bibliothèque » [et du palais épiscopal] à l'aide de percées régulières aboutissant sur les entrées des édifices (leur procurant « des vues » en retour)<sup>59</sup>. Il s'agissait de relier et d'articuler architecture et réseau viaire. Même s'il coexistait avec d'autres façons d'envisager les formes urbaines, les années 1950 voient s'éteindre ce type de procédé. Les lycées, parmi d'autres équipements publics, en attestent.

En 1951, il est prévu de distinguer plusieurs zones dans le règlement du Plan d'aménagement du groupement d'urbanisme de Clermont-Ferrand. On y distingue la « zone de constructions en ordre discontinu » : les bâtiments sont alors sciemment désolidarisés, suivant des reculs d'alignement normés conjugués à des marges d'isolement de part et d'autre. Ce type de dispositif conduit

progressivement à la dislocation de la rue. Au niveau national, une enquête est menée par la société centrale pour l'équipement du territoire : 100% des bâtiments sont réputés être « liés à la voirie » en 1959, ils ne sont plus que 55 % en 1968. La Société se félicite d'une telle évolution puisqu'elle est « indicatrice » de bâtiments « où la position et l'orientation des volumes reprend la première place », de choix liés désormais à l'ensoleillement, à la vue et au prospect. L'architecte peut choisir à son gré de « donner l'espace vert sous toutes les façades »<sup>60</sup>. La Charte d'Athènes diffusée par Le Corbusier en 1943 portait ses fruits. Les lycées, comme lieux de vie d'adolescents, semblent d'autant plus concernés que depuis le XIXe siècle la question de l'ensoleillement des cours se montrait récurrente.

Auparavant la présence de l'espace vert avait été essentiellement réservé aux cours « dites d'honneur », déclarées facultatives mais prisées des municipalités d'après la Note de 1891 (« disposées en jardin » précise Paul Amédée Planat). Cours d'autant plus facultatives qu'elles ne devaient pas être créées au détriment d'espaces de jeu pour les élèves. Le lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne et le lycée Emile-Duclaux d'Aurillac, érigés pour l'un à partir de 1885, pour le second à partir de 1887, constituent des représentants de ces édifices à cour antérieure plantée (sous la forme de jardins de façade), sans que l'on sache précisément si on les doit plus à la municipalité qu'au ministère.

Construits dans les années 1960-1970, le lycée agricole de Pontaumur ou le lycée Murat d'Issoire, par exemple, présentent encore des bâtiments disposés plus ou moins parallèlement à la rue où les larges retraits plantés peuvent apparaître comme les héritiers des jardins de façade ou cours d'honneur,

*Fig. 7 : Montluçon (Allier), 4 rue des Bernardines. Lycée de garçons, 1880-1883, actuellement collège Jules-Ferry. Entrée de l'établissement s'inscrivant dans la composition urbaine.*



avec cette différence qu'on les retrouve « sous toutes les façades ». Charles Rambert préconisait d'ailleurs en 1954 « le contact avec la nature doit être recherché au maximum »<sup>61</sup>. Le principe « d'aires aménagées devant les classes » a pu être appliqué en plein cœur des villes, poursuivait-il. Les bâtiments sont ainsi isolés sur leur parcelle : accessoirement, les « rues d'isolement » ne sont plus nécessaires.

Dans les années 1950, les lycées devaient encore être clos. Reprenons le cas du lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand : cela est bien stipulé dans le programme que doit respecter G. Noël<sup>62</sup>. Et en effet, les bâtiments principaux s'élèvent sur tout le pourtour de la parcelle en priorité, entretenant d'ailleurs une ressemblance formelle avec l'enceinte médiévale de Montferrand où les tours à chambres de tirs semblent remplacées par les cages d'escaliers du lycée (fig.8). « Le lycée serait-il un lieu hors du monde pour apprendre le monde ? Une zone

franche, une terra incognita, une île ? » demande Diane Dufour dans un ouvrage récent<sup>63</sup>. Lorsque ce n'était pas les bâtiments eux-mêmes qui fermaient l'espace lycéen sur lui-même, des grilles de clôture étaient élevées qui marquaient fermement la limite de l'espace avec la rue : elles dessinaient le rapport à la rue.

Marc Le Cœur a déjà observé que l'ouverture progressive des lycées sur la cité accompagne, anticipe ou suit l'évolution des pratiques pédagogiques<sup>64</sup>. En même temps que la Charte d'Athènes produit ses effets en matière d'urbanisme architectes, psychologues et pédagogues se penchent sur l'architecture scolaire. Entre 1887 et 1960, écrit Dae-Bong Yeom dans sa thèse, la même pédagogie avait été appliquée ; il s'agit finalement d'en changer à partir des années 1960 avec en particulier l'ouverture des lieux sur la société et sur l'espace public<sup>65</sup>. Dans *Architecture scolaire et aménagement de l'espace*, paru en 1974, on lit

*Fig. 8 : Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 36, avenue Carnot. Lycée Blaise-Pascal, 1953-1955. Depuis le bas de l'avenue Carnot vers l'est. On peut noter d'une part la ressemblance du bâtiment du premier plan avec une enceinte médiévale, et d'autre part la liaison visuelle existant entre le lycée et le puy de Dôme.*





*Fig. 9 : L'Isle-d'Abeau (Isère), 68, boulevard Saint-Hubert. Lycée Philibert Delorme, première pierre posée en 1987. La verrière que l'on aperçoit couvre la rue intérieure dont l'axe est orienté vers le clocher communal.*

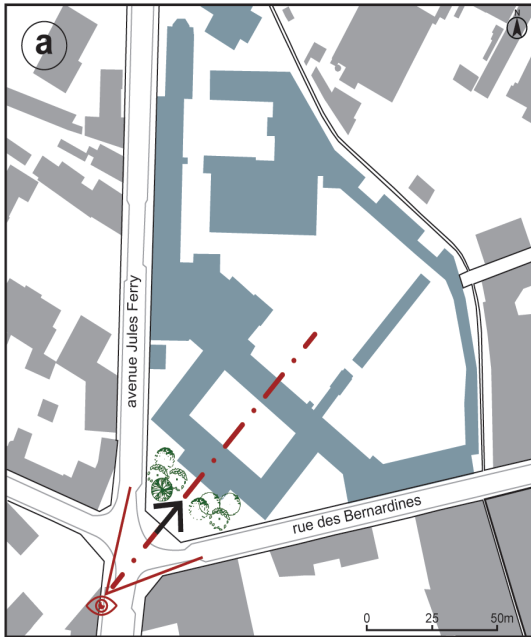
fourni à l'architecte (schéma e, page 12)<sup>69</sup>. Quant au lycée Philibert Delorme de L'Isle-d'Abeau, il se présente comme un double peigne posé au centre de la parcelle, mais là où il semblerait que l'on ne compose plus avec la rue ou l'espace public, paradoxalement c'est d'abord par mimétisme que la rue est retenue. L'axe principal de l'édifice est en effet constitué d'un bâtiment-rue couvert d'une verrière<sup>70</sup>. Mais surtout, le plus remarquable réside dans la manière de composer avec le paysage environnant grâce à des vues ménagées sur une colline boisée entre les bâtiments orientés nord-sud, et l'axe de la rue intérieure semble avoir été choisi de manière à agencer un cadre dans lequel s'inscrit le clocher de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de la commune (fig.9 et schéma d, page 12). Un cheminement au sol dans le prolongement de la rue intérieure conforte l'axiation vers le clocher.

que les nouveaux établissements doivent former « au cœur de la ville, dans un décor d'arbres et de fleurs, un espace sans mur, vivant avec la ville »<sup>66</sup>. Par contraste, Denis Paul fait observer que les baies des établissements scolaires construits sous la III<sup>e</sup> République devaient présenter des allèges élevées, de façon à ne faire entrer que la lumière (et pas la vue susceptible de distraire)<sup>67</sup>. Il semblerait donc que dans les années 1960 certains établissements aient été conçus totalement ouverts sur l'espace public (il serait intéressant d'en dresser la liste, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont été qualifiés « d'expériences sans lendemain »<sup>68</sup>). La délimitation de l'enclos scolaire se serait par la suite imposée, mais sous la forme de grillages transparents. Il s'agit dans la plupart des cas de grillages minimalistes du type grillage d'entrepôts qui ouvrent à la vue et à la lumière mais pas à la circulation. Ils matérialisent donc le périmètre de la parcelle mais de manière trop imperceptible pour que la rue s'en trouve dessinée.

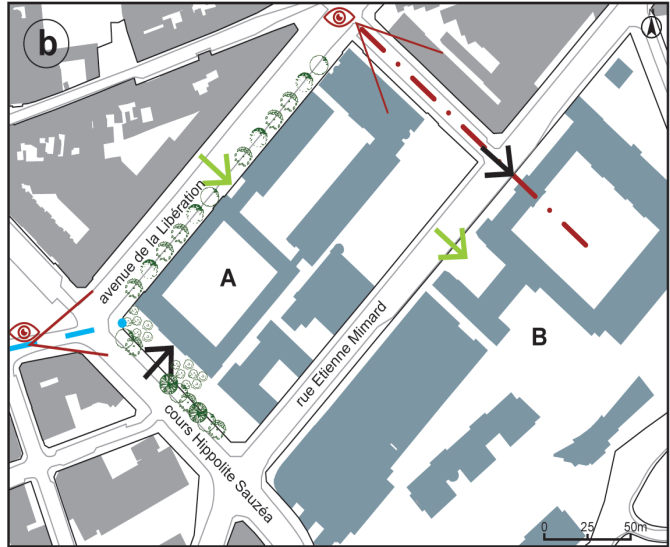
Néanmoins, en 1990, lorsqu'ouvre le lycée professionnel Marie-Laurencin de Riom, des boutiques destinées à présenter les travaux des élèves sont ouvertes sur la rue (elles ont été fermées depuis). Lorsque l'implantation du lycée Lafayette de Clermont-Ferrand dans le Parc d'activités technologiques doit être défendue en 1987, l'ouverture sur la vie professionnelle des élèves figure comme un des arguments. Concernant l'intégration à l'espace urbain environnant, on aurait pu voir le plan en ellipse du bâtiment principal comme un lointain écho de la singulière cour ovale d'un hôtel clermontois du XVIII<sup>e</sup> siècle situé au cœur de la ville ancienne mais on se trompe puisque le rapprochement a été fait, a posteriori, avec les arènes de Nîmes et que l'ellipse s'était imposée comme la traduction la plus pertinente de l'organigramme

## Relations des lycées à l'espace urbain : quelques schémas

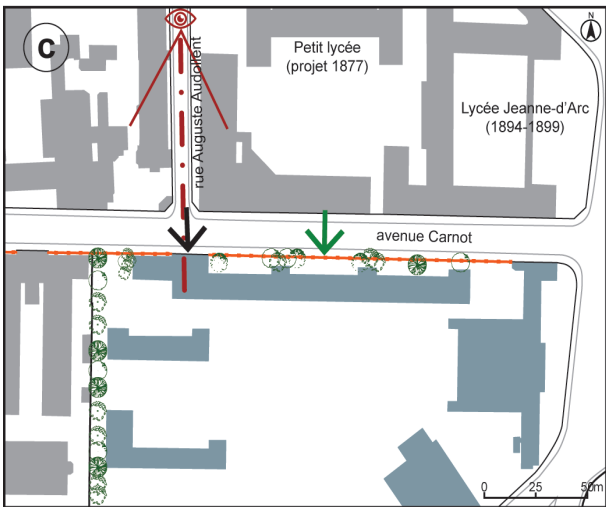
Lycée de garçons (construit entre 1880 et 1883), actuel collège Jules Ferry - Montluçon (03)



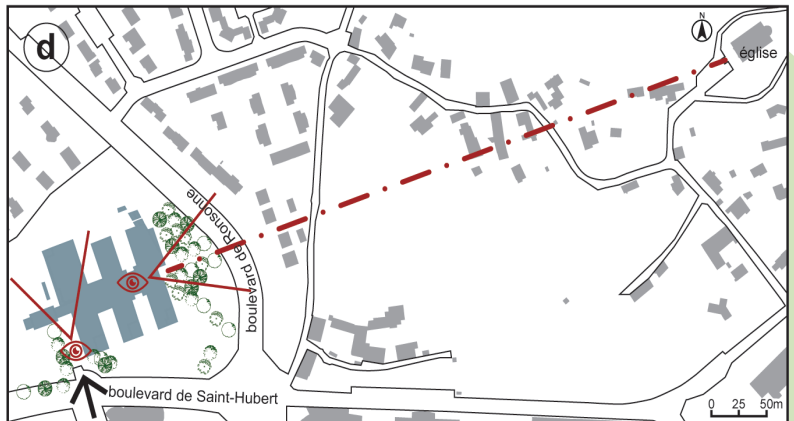
Lycées Claude-Fauriel (A) (1885-1889) et Étienne-Mimard (B) (1883-1885) - Saint-Étienne (42)



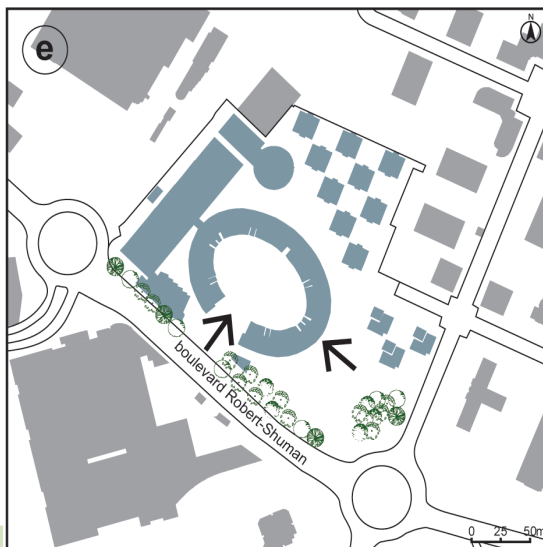
Lycée Blaise-Pascal (1953-1959) - Clermont-Ferrand (63)



Lycée Philibert-Delorme (première pierre posée en 1987) - L'Isle-d'Abeau (38)



Lycée Lafayette (1988-1991) - Clermont-Ferrand (63)



### Légende :

- . - axiation
- - - percée
- - - alignement (clôtures)
- 👁 point de vue du piéton
- ➔ entrée principale
- ➔ entrée actuelle
- ➔ entrée planifiée
- 🌳 végétation profitant à l'espace public
- monument aux morts (1922)
- limite de parcelle
- voirie
- bâti
- bâti du lycée



*Fig. 10 : Moulines (Allier). Rue de Paris. Lycée Théodore-de-Banville : premier lycée aménagé hors de Paris, en 1802-1804, dans un ancien couvent de visitandines (progressivement démoli, remplacé par des bâtiments neufs dans la seconde moitié du XIXe siècle). Au premier plan, porche monumental offert par le préfet. À l'arrière-plan on distingue la porte de ville.*

## **Les lycées : monumentaux ou discrets ?**

Les lycées contribuent-ils à rendre la ville lisible ? Autrement dit, forment-ils un système de repérage dans une ville lorsqu'ils existent en nombre, sont-ils susceptibles de fonctionner comme au moins l'un des repères urbains dans les villes de taille moyenne ?

Solenn Huitric a montré que les lycées, entre 1830 et 1880, étaient des symboles forts de la puissance publique, au même titre que les mairies, les hôpitaux, etc. Elle attribue la force de cette charge symbolique au projet de formation des élites que portaient les lycées à cette période. L'existence d'un lycée faisait apparaître les villes comme importantes puisque les cités choisies par l'État étaient rares. À ce titre et afin de mettre en évidence le symbole, les élus, les architectes et autres intervenants pouvaient jouer sur plusieurs registres : principalement, l'échelle (la recherche de la monumentalité), la position (dominante, sur un axe important, etc.) et l'aspect (le style, le décor...).

C'est ainsi que le préfet de Moulines, jugeant « peu décente » l'entrée du lycée installé dans l'ancien couvent des visitandines, avait décidé d'offrir un porche. Terminé en 1804, il est monumental et ordonnancé, portant un décor parlant constitué de trois bustes (Napoléon, Cicéron et Descartes)<sup>71</sup> (fig.10). Plus tard au cours du XIXe siècle, les codes de la monumentalité sont nettement adoptés : l'aile du lycée de garçons du Puy-en-Velay alignée sur la rue neuve est rythmée d'arcades d'ordre colossal, le lycée Etienne-Mimard de Saint-Etienne adopte la

forme du château du XVIIe siècle (il a été reconstruit dans la première moitié du XXe siècle), les lycées Claude-Fauriel de Saint-Etienne et Emile-Duclaux d'Aurillac celle de palais italiens<sup>72</sup> (fig.11). Ce dernier tirant parti en outre de sa position dominante sur une pente. Lorsqu'en 1959 encore Georges Noël dessine un bâtiment de six étages pour le lycée Ambroise-Brugière implanté vers l'angle de la parcelle, il se fixe de « briser la monotonie de la banlieue »<sup>73</sup> (l'environnement à cette date est pavillonnaire).

*Fig. 11 : Saint-Etienne (Loire), 28, avenue de la Libération. Lycée de garçons, puis Claude-Fauriel, 1885-1889.*





Fig. 12 : Lapalisse (Allier). Château dominant, en arrière-plan d'un alignement de maisons.



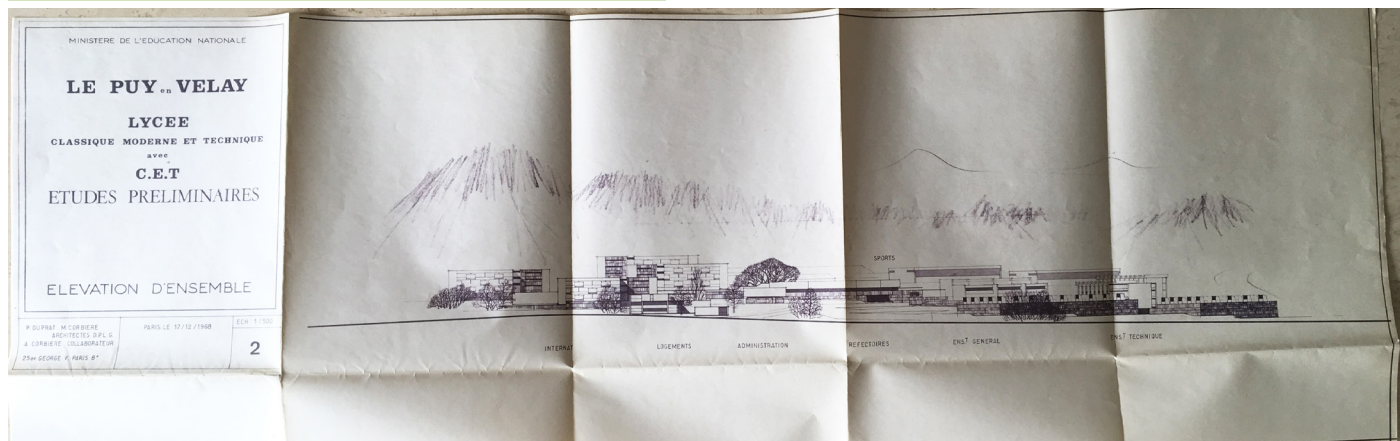
Fig. 13 : Thiers (Puy-de-Dôme), 7<sup>ter</sup> avenue Jean-Jaurès. Bâtiment monumental dominant du lycée Montdory, en arrière-plan d'un alignement de maisons.

Les lycées construits industriellement à la fin des années 1960 sous la forme de longues et hautes barres pourraient s'affirmer comme les derniers représentants de cette tendance, pour notre période d'étude : le lycée Montdory de Thiers, par exemple, qui bénéficie en outre d'une implantation sur un versant de colline, dominant un alignement de maisons sur la rue en contrebas et de ce fait lui conférant l'allure d'un château médiéval (fig.12 et 13).

Cependant durant ces mêmes années (fin de la décennie 1960 et décennie suivante), une nouvelle tendance se fait jour en matière d'architecture scolaire qui a un impact direct sur la perception que peut en avoir l'élève ou le piéton circulant en ville. Prenons le cas du Puy-en-Velay. Lorsqu'en 1967-1968 le lycée de garçons (lycée Charles et Adrien Dupuy) est conçu en lisière de ville, sur le versant d'une colline, le comité départemental des constructions

scolaires demande à l'architecte qu'une étude sérieuse des perspectives soit entreprise « de manière à ce que la cime des bâtiments vus du centre-ville ne dépasse en aucun point la ligne d'horizon boisée de la colline »<sup>74</sup> (fig.14). Les lycées, sous l'effet aussi du renouvellement de la pédagogie, se font discrets dans le paysage. Le lycée-caserne (ceint parfois de hauts murs) est encore dénoncé en mai 1968<sup>75</sup>. Il doit se mettre « à l'échelle des enfants »<sup>76</sup>. L'entrée de l'établissement scolaire, selon Jean Delannoy, l'auteur de *Architecture scolaire et pédagogie nouvelle*, doit se présenter « sans aucune solennité, presque modeste »<sup>77</sup>. De surcroît, avec la construction des barres et des tours de logement, c'est comme si les phénomènes d'échelles s'étaient inversés : l'immeuble de logement a prouvé sa capacité à construire le paysage urbain en prenant une allure monumentale. Le contraste, à Clermont-Ferrand, est probant entre les barres du quartier de La Gauthière et le lycée Camille-Claudiel

Fig. 14 : Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), 2/4 avenue du Docteur-Durand. Lycée Charles et Adrien Dupuy, études préliminaires, 1968 : les bâtiments sont de faible hauteur de manière à laisser la colline (le Roc-Arnaud) de l'arrière-plan bien visible.



*Fig. 15 : Clermont-Ferrand. Au premier plan, une barre d'immeuble du quartier de La Gauthière (1964-1967), au fond, le lycée Camille-Claudel (à l'origine CET et CES), 1970-1972. Le contraste est spectaculaire. Cependant, des considérations d'ordre géologique ont également conduit à prévoir des bâtiments de faible hauteur sur la parcelle du lycée.*



(initialement collège d'enseignement technique et collège d'enseignement secondaire, construits en 1970-1972) (fig.15). Même l'église voisine du lycée ne réussit pas à s'imposer par rapport aux vaisseaux dévolus aux logements.

Dans ce registre discret, on peut encore citer les lycées Paul-Bou langer de Pont-du-Château (1974), Germaine-Thillion de Thiers (1976), Léonard de Vinci de Villefontaine (1976-80). En ayant fait le choix d'une couleur beige pour le lycée implanté sur sa commune, le maire de Chamalières se félicite de sa discrétion, en 1979<sup>78</sup>. Au centre de la parcelle et entouré de végétation, il disparaît quasiment du paysage, rappelant accessoirement qu'autrefois les hauts murs des casernes et des couvents cachaient de la même manière la vue des bâtiments au passant. À la différence près que là, le modèle du couvent et de la prison a cédé la place à celui de la villa isolée dans un parc<sup>79</sup>.

En fait, le phénomène de repli est général et touche l'ensemble des bâtiments publics dans les années 1970. Le sociologue Mario Bonetti parle de la « banalisation des édifices publics » pour ces années-là, qu'il déplore car, dit-il « la ville a besoin de signes et de sens »<sup>80</sup>.

Malgré cela, le lycée Philibert Delorme de L'Isle-d'Abeau (commencé en 1987) prend place sur un terrain qui a été creusé, au lieu de dominer depuis un tertre qui aurait pu servir de promontoire. De notre point de vue, à Clermont-Ferrand, en dépit de la dérogation de deux mètres de hauteur accordée pour l'élévation du lycée Lafayette<sup>81</sup> et en dépit de la présence d'un plan d'eau destiné à la mise en scène de la façade, le lycée reste discret, tout comme le lycée Pierre-Joël Bonté de Riom construit en 2005-2009.

Quant à la question du style ou de l'aspect des façades, qui peut servir également la cause du jalonnement visuel en milieu urbain, celui adopté par l'architecte roannais Francisque Poutignat pour la nouvelle école pratique de commerce et d'industrie (actuel lycée Carnot) « tranche sur la monotonie de nos autres constructions scolaires » écrit un journaliste lors de son inauguration en 1905<sup>82</sup>. Pour le lycée Jeanne-d'Arc de Clermont, inauguré en 1899, c'est paradoxalement en respectant les « Conditions architecturales » imposées par la mairie dans le quartier de la gare que l'architecte avait obtenu un effet discriminant<sup>83</sup>. Le lycée reste en effet un des rares du quartier à avoir été élevé, comme demandé, en « pierre blanche ou en briques [...et non en] pierres de teinte sombre, telles que la pierre de Volvic ». Le choix était laissé entre le blanc et la brique mais ce sont des lits alternés de pierre blanche et de briques qui caractérisent, de manière originale à l'échelle du quartier, les façades du lycée, le rendant aisément repérable. Sur la question du style, on relèvera également les termes du débat tenu au sein de l'assemblée régionale d'Auvergne, au moment du lancement du concours pour le premier lycée dont la Région se rendait maître d'ouvrage. Lors de la séance du 9 juillet 1987, le lancement d'un concours d'idées « pour définir un style régional en matière de construction de lycées » est évoqué. Un conseiller régional s'y oppose en déclarant : « vouloir codifier et définir un style comme l'a été le style des gares SNCF entre les deux guerres mondiales [il s'agirait plutôt des gares du XIXe siècle], le style des bureaux de postes au début du siècle, je ne parlerai pas des écoles Jules-Ferry, après tout il y a certains chefs-d'œuvre d'architecture en cette matière mais il y a aussi certains chefs-d'œuvre de laideur [...] ». Il semblerait qu'il se soit agi plutôt d'un concours



destiné à encourager « l'expression d'une identité régionale ». Le président de l'époque (Valéry Giscard d'Estaing) se prévaut, à ce moment du débat, d'avoir été « à l'origine du musée d'Orsay », comptant montrer par-là que « les constructions de gares à la fin du XIXe siècle [...] n'ont pas été des œuvres négligeables » ; par ailleurs, il défend son idée puisque déclare-t-il : « nous allons construire un certain nombre de lycées et ces lycées connaîtront des contraintes assez voisines »<sup>84</sup>. Le lycée devra se présenter comme « la marque, pour les générations futures, d'une période d'architecture de qualité en Auvergne ». Lors du concours, la « réponse architecturale » attendue apparaît dans ces termes : « la construction devra refléter le caractère de l'identité régionale de sa commande. Il existe une tradition des grandes constructions publiques auvergnates qui s'affirme entre autre dans leur caractère de durabilité »<sup>85</sup>. On ne peut alors s'empêcher de penser à la durabilité bien connue de la pierre de Volvic dont l'utilisation, indirectement et contrairement à l'époque de construction du lycée Jeanne-d'Arc, aurait été souhaitée par la collectivité commanditaire. Or Christian Hauvette, l'architecte lauréat du concours en 1988, l'affirme : le fabricant d'éléments en béton destinés au gros-œuvre du lycée Lafayette devait « retrouver la couleur et l'aspect de la pierre de Volvic en son premier âge »<sup>86</sup>. L'effet pierre de Volvic a été obtenu grâce au grain, aux agrégats et au fini poli mat du béton. Ainsi le souci exprimé par les élus clermontois de faire disparaître l'aspect naturellement sombre de leur ville (les conditions architecturales datées de 1885 et la construction du lycée Jeanne-d'Arc entre 1894 et 1899 en témoignent) serait remplacé un siècle plus tard par la volonté d'afficher une identité régionale en imitant la pierre de Volvic.

## L'attente des usagers : des mécanismes de la perception renouvelés ?

En se démultipliant sur le territoire national et dans le périmètre même des communes, les lycées auraient-ils perdu de leur force de représentation ? S'agissant de l'ensemble des édifices publics, Jean-François Munier souligne cet aspect en les décrivant, en 1996, comme « n'évoquant plus rien de fort, se repliant sur eux-mêmes et sur l'usage stricto sensu », ce qui, d'après lui « restreint l'importance accordée à leur rôle urbain ». Il attribue alors cette perte à la culture fonctionnaliste, et à l'absence de convergence d'intérêts entre maîtrise d'œuvre architecturale et maîtrise d'œuvre urbaine. Durant le même colloque, il est fait état des résultats d'un sondage effectué par l'Ordre des architectes sur un échantillon représentatif de la population française de plus de 15 ans à qui on proposait une sélection de photos, indiquant que parmi plusieurs édifices publics, seul un lycée avait été « reconnu », sans que l'on sache précisément sur quels critères, ni de quel établissement il s'agissait<sup>87</sup>.

Vingt ans plus tard, un architecte spécialisé dans la construction de lycées, interrogé sur cette question de la reconnaissance de la fonction « lycée » dans le paysage urbain, répondait qu'il n'avait pas de proposition prédéterminée et qu'il restait à l'écoute du commanditaire sur ce sujet. Pour sa part, les préoccupations consistaient essentiellement à assurer le bien-être des élèves et des autres usagers, et à inscrire la construction dans le développement durable<sup>88</sup>. Très récemment, à l'occasion de la restructuration par la Région d'un lycée des années 1950 élevé en lisière de ville (lycée professionnel Roger-Claustres), la municipalité de Clermont-Ferrand a demandé au même architecte une simulation du point de vue que l'on en aurait depuis le centre-ville (fig.16).



*Fig. 16 : Clermont-Ferrand. Simulation de l'ajout d'un bâtiment au lycée Roger-Claustres, situé à l'arrière-plan, en lisière de ville (127, rue Docteur-Hospital). Les bâtiments beiges datent de la construction d'origine (chantier ouvert en 1956), tandis que le bâtiment gris foncé, figurant volontairement comme un socle, a été ajouté en 2017.*

Il semblerait donc que la perception des édifices s'organise désormais davantage dans le grand paysage, plutôt qu'à l'échelle de la déambulation dans les rues. De même, les occupants du lycée Saint-Just de Lyon se sont montrés sensibles à cet aspect, celui de la perception de leur lycée situé sur la colline de Fourvière depuis le centre-ville<sup>89</sup>. Une attitude susceptible de rappeler la question posée au sein d'une unité de recherche en juin 2018, celle du rapport affectif aux lieux dont « les acteurs de la ville et des territoires se saisiraient peu à peu pour fabriquer la ville »<sup>90</sup>.

Au terme de ce survol provisoire, il apparaît que toutes les informations recueillies sur le sujet pendant le premier temps de l'enquête n'ont pu trouver leur place ici. Tout est à développer. La question des rapports équivoques à la voirie (entre facilité d'accès et sécurité à assurer aux élèves) serait encore à aborder, avec le rôle qu'y jouent les places-parvis. Reste à ouvrir également le chapitre sur la conception des vues depuis les baies des lycées (deux extrêmes ont été relevés : les limiter du côté d'une caserne et d'un lycée de garçons pour un lycée de jeunes filles, ou implanter des bâtiments en position dominante de manière à bénéficier des vues les plus dégagées). En s'interrogeant sur la capacité structurante des lycées dans les espaces urbains, il faudrait encore évoquer le retournement de situation observé par Dae-Bong Yeom quant à l'emplacement choisi pour les lycées : ils créeraient un effet de centralité par la présence substantielle de jeunes (c'est le point de vue d'un géographe). De même, pour les équipements auxiliaires (stades, gymnases, piscines) que leur présence suscite, et pour les plans de transports en commun dans lesquels ils occupent une place importante. Sujet que l'on peut encore relier aux comparaisons entre « comportements » des lycées publics face aux lycées privés. D'après Vincent Flauraud, à l'échelle de l'ex-Auvergne, les seconds seraient « moins présents que le[s] public[s] dans les espaces extra-urbains »<sup>91</sup>. Autrement dit, les lycées privés, eux, pourraient rester qualifiés de centraux. Un « danger » que le personnel du lycée Amédée-Gasquet de Clermont-Ferrand avait mis en évidence lors de son transfert vers le Parc d'activités technologiques de La Pardieu. La mise à plat des différents enjeux pédagogiques, fonciers, urbains et architecturaux est à développer, en lien avec l'évaluation des relations entretenues entre État (différents ministères), municipalités, et Régions. On souhaiterait également mieux se pencher sur la capacité de représentation attribuée aux lycées au travers des cartes postales dont ils font l'objet, des discours tenus sur eux dans la presse et dans les guides touristiques<sup>92</sup>. Jusqu'à quelle date ou selon quelles fluctuations chronologiques et territoriales le lycée est-il considéré équipement de prestige ? Et dans quelle mesure, les intentions en ce domaine sont-elles suivies d'effet : le lycée Lafayette de Clermont bénéficie sur les documents d'urbanisme d'une « implantation de prestige » en front de périmètre du Parc de La Pardieu ; malgré cela l'entrée principale du lycée, celle des élèves, se trouve en vis-à-vis d'une entrée de livraisons d'une grande surface commerciale, dépréciant d'autant le lycée et son entrée. En attribuant cette situation malencontreuse à un effet secondaire de la technique du zonage (la suture entre zone commerciale et zone d'activités technologiques suscite un conflit en termes de formes urbaines), cela ne fait que mettre l'accent sur l'importance que revêt l'inscription d'un édifice dans son environnement<sup>93</sup>.

Un texte de plus grande envergure doit donc être envisagé. De plus, la méthode adoptée ici relève de l'échantillonnage. On a pu certes reconnaître des spécimens associés à des genèses et des environnements différents, mais il s'agirait maintenant de mener systématiquement l'analyse pour chacun des établissements, de manière à ce que des statistiques confirment, infirment ou nuancent, en tous les cas enrichissent ce premier propos.

## NOTES.

<sup>1</sup>Je tiens à remercier ici les archivistes municipales de Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Roanne et Saint-Etienne, de même que la secrétaire de mairie de Pontaumur. Ainsi que mes relecteur et relectrices: Georges Coste, Félicie Fougère, et Catherine Guégan, avec laquelle l'étude est en partie menée.

Le Cahier des clauses scientifiques et techniques de cette étude peut être consulté à cette adresse :

<https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/presentation-de-l-operation-d-inventaire-des-lycees-publics-d-auvergne-rhone-alpes/4fd64ec5-8349-4b54-bfec-90891368114a>

<sup>2</sup>Avec les lycées il assure en quelque sorte la relève des « écoles centrales » du Directoire, elles-mêmes héritières des collèges d'humanités d'Ancien Régime.

<sup>3</sup>Nombre d'entre ces derniers sont transformés en lycées dans le courant du XIXe siècle : déjà 45 entre 1830 et 1880. Voir en particulier HUITRIC, Solenn, « Installer un lycée dans sa ville (1830-1880). Politique scolaire et réseau urbain », dans *Histoire urbaine*, n°45, avril 2016, p. 87 à 106.

<sup>4</sup>Cependant l'enseignement qui y est dispensé n'est pas le même que celui destiné aux garçons et elles ne pourront accéder au même baccalauréat qu'à partir de 1925. Voir HÉRY, Évelyne, « Quand le baccalauréat devient mixte », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [en ligne], n°18, 2003, p. 77-90.

<sup>5</sup>Lycées de garçons de Moulins, de Montluçon, de Clermont-Ferrand, d'Aurillac et du Puy-en-Velay et lycées de jeunes filles de Clermont-Ferrand, de Moulins et du Puy-en-Velay.

<sup>6</sup>Philippe Savoie écrit d'ailleurs : « En fin de compte, seules les classes d'enseignement général des lycées peuvent être considérées, en France, comme les héritières à part entière de l'ancien enseignement secondaire ». Voir SAVOIE, Philippe. *L'émergence de l'enseignement secondaire*. In : *La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914) : Aux origines d'un service public* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2013 (généré le 13 décembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enseditions/5051>>. ISBN : 9782847885651. DOI : 10.4000/books.enseditions.5051

<sup>7</sup>C'est ainsi que le pédagogue Octave Gréard déclare en 1899 devant la commission de l'enseignement public de l'Assemblée nationale : « Ne pas multiplier le nombre de lycées par voie soit de création, soit de transformation. Les communes tendent de plus en plus à transformer leurs collèges, dans un sentiment de dignité mal comprise, et aussi dans une vue d'économie : les frais de construction des lycées une fois faits, la charge de l'établissement passe à l'État. Il y a intérêt à maintenir les collèges en vue des assouplissements que nous cherchons. L'enseignement s'y peut mieux accommoder à la diversité des besoins. » Dans *Enquête sur l'enseignement secondaire. Statistique et rapports des recteurs et des inspecteurs d'académie présentés par M. Ribot, président de la commission de l'enseignement*, Paris : imprimerie de la Chambre des députés, 1899, t. I, p. 9.

<sup>8</sup>Par exemple, le lycée de garçons de Montluçon construit à partir de 1880 sur des plans de Charles Le Cœur, devenu collège Jules-Ferry.

<sup>9</sup>Les régions sont responsables de ces établissements depuis les lois de décentralisation de 1983, effectives au 1er janvier 1986.

<sup>10</sup>Sur les nuances qui séparent les notions de tissu et espace urbains, voir : GAUTHIEZ, Bernard. *Espace urbain. Vocabulaire et morphologie*, Paris : Centre des monuments nationaux/Monum, Éditions du patrimoine [coll. « Principes d'analyse scientifique »], 2003, p. 110 et 196.

<sup>11</sup>LE CŒUR, Marc, « Les lycées dans la ville : l'exemple parisien (1802-1914) », dans *Histoire de l'éducation*, n°90, 2001, p. 131-167.

Le même Marc Le Cœur constate, dans un autre article paru en 2004 (*Histoire de l'éducation*, n°102), l'absence d'études d'envergure consacrées aux bâtiments destinés à l'enseignement secondaire, ce qu'il attribue à l'erreur de les assimiler aux bâtiments d'école primaire dont ils constitueraient une « variante plus ou moins monumentale ».

<sup>12</sup>YEOM, Dae-Bong, « Le rôle du lycée dans le développement urbain : le cas des villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines », thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Université de Paris X-Nanterre, dir. : Guy Burgel, 2006.

<sup>13</sup>Travail personnel de fin d'étude (TPFE), dir. : Serge Gros, 1993.

<sup>14</sup>[Région Ile-de-France, service communication ; ROCHANT, Catherine, dir.]. *Architectures et lycées en Ile-de-France*, Paris : Conseil régional d'Ile-de-France, 1988, p. 60-61.

<sup>15</sup>FOUCART, Bruno, « Art et science, les projets architecturaux pour les installations scolaires et scientifiques sous le Consulat et l'Empire. Rêves et réalité », dans *Napoléon et les lycées : enseignement et société en Europe au début du XIXe siècle*. Actes du colloque des 15 et 16 novembre 2002, dir. Jacques-Olivier Boudon. [sans lieu] : Nouveau monde éd. Fondation Napoléon, [2004], p. 115-128.

<sup>16</sup>Lettre du 14 février 1802 lue en conseil municipal, citée par Marie-Thérèse Tétty, « Comment obtenir l'établissement d'un lycée à Moulins ? », dans *Études bourbonnaises*, n°301, mars 2005, p. 317-329. Aucune raison n'est donnée quant au choix du couvent des visitandines au détriment de l'ancien collège jésuite qui pourtant abritait jusqu'alors l'école centrale (les écoles centrales avaient été créées le 25 février 1795).

<sup>17</sup>Dossier collectif sur l'ensemble des collèges jésuites de la région Auvergne-Rhône-Alpes en cours de constitution. Il sera consultable prochainement sur la plateforme : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/>

<sup>18</sup>Sous la Restauration et la Monarchie de juillet les lycées prennent le titre, transitoirement, de collège royal.

<sup>19</sup>Voir HUITRIC, Solenn, *Transformer les collèges communaux en lycées. La coproduction d'une action publique (1830-1880)* [En ligne], thèse de doctorat, histoire, Université de Lyon, dir. Philippe Savoie, 2016, p. 250-251. Français. NNT : 2016LYSEN036. tel-01446974

<sup>20</sup>Dans un projet de « programme pour les bâtiments [des lycées impériaux] » daté de 1861, le choix de l'orientation des cours et d'une hauteur des bâtiments améliorant l'ensoleillement est rappelé. Voir notamment CRON, Éric, « Pour une histoire institutionnelle et architecturale des lycées en Nouvelle-Aquitaine », *Arcades*, n° spécial, septembre 2019, p. 8-15.

<sup>21</sup>Pour consulter le dossier monographique en ligne : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/lycee-de-garcons-actuellement-lycee-d-enseignement-secondaire-et-superieur-claude-fauriel/5711cb0b-71a7-4c7a-8e1c-edebb6f14909> Voir notamment l'illustration 17 (plan de P. Friesé, [1885], portant la mention « rue d'isolement »).

<sup>22</sup>Archives municipales (AC) de Saint-Etienne. 9 M 33. Lycée Etienne Mimard. Extrait d'une séance du conseil municipal du 10 avril 1883.

<sup>23</sup>Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. *Enseignement secondaire. Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges*. Paris : Imprimerie nationale, 1891.

<sup>24</sup>PLANAT, Paul Amédée, dir. *Encyclopédie de l'architecture et de la construction*, Paris : Librairie de la construction moderne, 1888-1892, vol V, notice « Lycée ».

<sup>25</sup>Archives départementales (AD) du Puy-de-Dôme. 2 O 3495. Clermont-Ferrand. Lycée de jeunes filles. Courrier du 3 mars 1882.

<sup>26</sup>Voir la villa Languille de Moulins. <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/villa-languille/8457a9ba-fa84-49c8-8924-450c28003cfd>

<sup>27</sup>AC du Puy-en-Velay. Registre des délibérations du conseil municipal, 27 décembre 1919.

<sup>28</sup>Dès 1891, on peut lire dans la *Note relative aux conditions d'installation des lycées et collèges* : « Quant à la chapelle, il n'est pas indispensable de lui donner une place centrale et de la traiter comme une église, ainsi que cela a été fait trop souvent [...] ».

<sup>29</sup>DANGER, Roger. *Cours d'urbanisme. Techniques des plans d'aménagement des villes*. Paris : librairie Eyrolles, 1933, p. 244.

<sup>30</sup>La question a fait l'objet de plusieurs études lorsqu'il s'agissait d'universités mais pas, à notre connaissance, pour les écoles secondaires. Voir notamment la conclusion de Jacques Verger dans *L'université et la ville*, actes du colloque, 25-26 septembre 2014, Marne-la-Vallée, PUR, 2018, p. 295-299. Il y dresse notamment la liste des avantages et inconvénients des deux formules (dispersion dans la ville ou concentration en un même quartier ou une même zone urbaine). Du

point de vue social notamment, la concentration favoriserait la dangereuse solidarité entre étudiants en période de crise, mais aussi elle les isolerait.

<sup>31</sup>CLAUDE, Viviane, « Les projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940). Sources et questions », Paris : Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, rapport, novembre 1990. Les textes de loi et la circulaire y sont retranscrits en annexe.

<sup>32</sup>AD du Puy-de-Dôme. 1639 W 6. Clermont-Ferrand, projet d'aménagement et de reconstruction, 1945-1964.

<sup>33</sup>BARDET, Gaston. *Problèmes d'urbanisme*, Paris : Dunod, 1948, p. 126.

<sup>34</sup>Voir notamment : PORTNOÏ, Anne, « Les outils du *Town Design* face à ceux de l'urbanisme de plan-masse. La réception en France des pratiques britanniques fondées sur le concept d'unité de voisinage (1945-1970) », dans *Les Cahiers de la recherche urbaine et paysagère* [En ligne], 4 | 2019, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté le 01 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/craup/1862> ; DOI : 10.4000/craup.1862

<sup>35</sup>AD du Puy-de-Dôme. 1709 W 333. Clermont-Ferrand. PUD 1951-1962. Une réunion associant G. Noël, l'architecte chargé de la construction du lycée et du plan d'aménagement du quartier, P. Dufau, R. Puget et un certain Coulant, urbanistes des services du ministère de la Reconstruction et du Logement, avaient abouti à ce choix d'emplacement. AC de Clermont-Ferrand. 884 W 3. Lycée de Montferrand (1957-1958). Courrier du 17 juillet 1958.

<sup>36</sup>Société centrale pour l'équipement du territoire, « Dix ans de plans-masse ; analyse comparative », rapport, Paris, s. d., [1969], p. 51.

<sup>37</sup>AC de Clermont-Ferrand. 884 W 3. Lycée Ambroise-Brugière. Courrier daté du 2 juillet 1957. Les premiers travaux de terrassement datent de 1962. Le lycée ouvre le 21 septembre 1964.

<sup>38</sup>Dossier sur le collège de jésuites de Clermont-Ferrand, n°IA63002624, en cours de constitution. Il sera consultable prochainement sur la plateforme : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/>

<sup>39</sup>Vers la même date (1955-1959), le « Collège moderne de jeunes filles », baptisé depuis lycée Juliette-Récamier, au centre de Lyon, est construit lui aussi sur une friche, celle de la Manufacture des tabacs de Perrache, démolie en 1938. Dossier monographique disponible à : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/college-moderne-de-jeunes-filles-dit-college-juliette-recamier-actuellement-lycee-juliette-recamier/e7e17116-d148-431f-842d-2ba7c5d1dc06>

<sup>40</sup>Sur le lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, voir notamment AC de Clermont-Ferrand, 477 W 2. Lycée Blaise-Pascal. Transfert du lycée dans les bâtiments de l'ancien quartier Gribeauval (1930-1953), et AD Puy-de-Dôme, 2 O 3493. Un dossier monographique est en cours de constitution. Il sera consultable prochainement sur la plateforme : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/>

<sup>41</sup>RAMBERT, Charles. *Constructions scolaires et universitaires*, Paris : Vincent, Fréal et Cie (coll. « L'architecture française de nos jours »), 1954, p. 8.

<sup>42</sup>Société centrale pour l'équipement des territoires, *op. cit.* Une halte ferroviaire a cependant été mise en service en 1992 afin de desservir le Parc technologique et le lycée.

<sup>43</sup>AC de Clermont-Ferrand. 1878 W 41. Lycée Amédée-Gasquet. Transfert et construction du nouveau lycée technique à La Pardieu (1985-1991). Courrier du SNES adressé au maire, daté du 12 juin 1987. Le lycée Lafayette correspond en effet à la reconstruction après déménagement de l'ancien lycée Amédée-Gasquet.

<sup>44</sup>RONCAYOLO, Marcel, « Destins de la ville héritée » dans DUBY, Georges, dir., *Histoire de la France urbaine*. T. 5. *La ville aujourd'hui. Croissance urbaine et crise du citoyen*. Paris : Seuil, 1985, p. 427.

<sup>45</sup>YEOM, Dae-Bong, 2006, *op. cit.*

<sup>46</sup>Notion utilisée en particulier par Marcel Roncayolo, même à titre rétrospectif. Voir par exemple dans « Rencontre avec Marcel Roncayolo », SANSON, Pascal, dir., *Le paysage urbain. Représentations, significations, communication*, Paris : L'Harmattan, 2007, p. 13-34.

<sup>47</sup>AC de Saint-Etienne. 5934 W 5. « Le lycée projeté et l'ouverture d'une rue nouvelle entre les places du Peuple et Fourneyron ». Projet présenté au conseil municipal en 1884. Pour consulter le dossier monographique en ligne : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/lycee-de-garcons-actuellement-lycee-d-enseignement-secondaire-et-superieur-claude-fauriel/5711cb0b-71a7-4c7a-8e1c-edebb6f14909>

<sup>48</sup>AD du Puy-de-Dôme. T 3082. Lycée du Puy (1876-1894).

<sup>49</sup>À l'origine prolongation de la rue Beauclair (voir AC Aurillac. I O 3. Acquisitions et aliénations faites par la ville (1880-1910)), puis avenue du Lycée, actuellement rue Henri-Mondor.

<sup>50</sup>AC de Roanne. Registre de délibérations du conseil municipal, 28 février, 17 avril, 9 août, 27 novembre 1901.

<sup>51</sup>Voir BONILLA, Mario, TOMAS, François, VALLAT, Daniel. *Cartes et plans, Saint-Étienne du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours : 200 ans de représentations d'une ville industrielle*. Saint-Étienne : École d'architecture, Centre d'Études Foréziennes, 1989, p. 86.

<sup>52</sup>AD du Puy-de-Dôme. T 3082, Lycée du Puy, 1876-1894. L'inspecteur écrit le 18 mai 1879 au recteur : « ce qui préoccupe surtout la municipalité, qui ne compte pas sur le bénéfice qu'elle peut retirer de ces magasins, c'est la crainte de laisser désert[e] une rue ouverte depuis peu. [...] avec un simple mur de clôture [...] on enlèverait la vie à tout le quartier et on ruinerait son commerce ». De ce différend naît l'idée de transférer le lycée hors la ville, mais le maire, craignant la dépense afférente à une construction ex-nihilo (qui sera réalisée un siècle plus tard) se propose de savoir combien a coûté l'agrandissement des lycées de Moulins et Guéret.

<sup>53</sup>GUADET, Julien. *Éléments et théorie de l'architecture*, Paris : Aulanier, 1901-1904, p. 215.

<sup>54</sup>AC de Roanne. 1 M 55-1. Lycée Carnot. Questionnaire provenant du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, avec réponses datées du 4 juillet 1899.

<sup>55</sup>AC de Roanne. 1 M 55-1. Lycée Carnot. Plan non daté sur lequel figure un projet d'exhaussement d'un bâtiment.

<sup>56</sup>LUSSAULT, Michel, notice « Alignement », dans LEVY, Jacques, LUSSAULT, Michel, dir. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 35.

<sup>57</sup>Demande relayée dans les attendus du concours. AC Saint-Etienne. 9 M 33. Fascicule imprimé du programme du concours, 1883, p. 7 : « L'entrée principale se trouvera dans l'axe de la rue de la Santé ». Cette dernière est ensuite baptisée « rue de l'école professionnelle » puis rue Claude-Lebois. Voir par exemple le plan [1920], conservé en 9 M 36.

<sup>58</sup>« Porte ménagée dans une clôture, délimitée par deux piliers, non couverte et fermée par une grille ». PEROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. *Architecture. Description et vocabulaire méthodiques*, Paris : éditions du patrimoine/Centre des monuments nationaux (coll. « Principes d'analyse scientifique »), 2011 (1<sup>ère</sup> éd. : 1972), p. 190.

<sup>59</sup>Archives nationales (AN). F/1a/2002-238. Plan d'alignement de Moulins, procès-verbal, 1828. On observera que les dispositions ne concernent pas le lycée nouvellement aménagé dans le couvent des visitandines.

<sup>60</sup>Société centrale pour l'équipement du territoire, 1969, *op. cit.*, p. 44 et 52.

<sup>61</sup>RAMBERT, Charles, 1954, *op. cit.*, p. 8.

<sup>62</sup>AC de Clermont-Ferrand, 477 W 2.

<sup>63</sup>CORTEVILLE, Julie, DUFOUR, Diane. *Lycées. Liberté, égalité, fraternité*, [Paris] : éditions Loco (coll. « Ré-inventaire », n° 4), 2018, s.p.

<sup>64</sup>LE CŒUR, Marc, 2001, *op. cit.*

<sup>65</sup>On notera cependant que dès 1926, dans un document ministériel était déjà évoquée l'ouverture des lycées à la société dans ces termes : « L'enseignement de l'art présente ce grand avantage de pouvoir s'adresser à un public très large. Le lycée qui aura su organiser de belles conférences d'art pourra, s'il veut, ouvrir ses portes au grand public et le professeur ne parlera plus seulement à quelques classes de l'enseignement B, mais à une bonne partie de la société cultivée de la ville ». AD du Puy-de-Dôme. T 2467. Instructions ministérielles du 7 juin relatives à l'enseignement de l'art, transmises par le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

aux inspecteurs, 21 juin 1926.

<sup>66</sup>THOMAZI, docteur. « Aspects biologiques de l'espace scolaire », dans : CROS, Louis, QUATRE, Michel, LE MEUR, Guy, et al. *Architecture scolaire et aménagement de l'espace*. [Paris] : La documentation française (coll. « Notes et études documentaires », n°4, 31 décembre 1974), p. 43-45. Dans cet ouvrage, on remarque la récurrence du thème de l'ouverture grâce à plusieurs titres de paragraphes, tous auteurs confondus : « Ouverture sur la ville », « Ouverture sur l'extérieur », « L'ouverture sur le monde extérieur »...

<sup>67</sup>PAUL, Denis, 1993, *op. cit.*, p. 43.

<sup>68</sup>Voir le lycée Pierre-Brossolette de Villeurbanne : <https://patrimoine.auvergnerrhonealpes.fr/dossier/lycee-pierre-brossolette/106297b4-849e-405f-a9ad-8d9f86289dfd>. Le lycée Charles et Adrien Dupuy, au Puy-en-Velay a été conçu en 1967-1968, lui aussi ouvert sur l'espace public. La qualification d'« expériences sans lendemain » pour plusieurs des lycées d'après 1968, est de Paul Denis, les années 1980 consacrant, d'après lui, un retour aux palais scolaires et aux phénomènes de starisation. Pour l'instant nous n'avons repéré aucun de ces deux derniers mouvements architecturaux en ce qui concerne les lycées de la Région.

<sup>69</sup>AR Auvergne-Rhône-Alpes. 118 WR 13. Revue de presse (*Le moniteur*, 1er mars 1991).

<sup>70</sup>Le lycée-rue correspond à un schéma de plan adopté nationalement. Il a été repéré en trois exemplaires construits entre 1990 et 1993 en Franche-Comté. Voir MAIROT, Philippe. *Les lycées comtois, un patrimoine*, Besançon : Région Franche-Comté, 2014, p. 11 (fascicule accessible sur : <https://fr.calameo.com/read/003030380d2d1e757bec8>). C'est aussi le type adopté par l'architecte Jean-Jacques Morisseau pour le lycée du son et de l'image, ouvert en 1989 à Angoulême, ou celui du lycée du Lizard de Marne-la-Vallée, ou encore pour le lycée Léo-Lagrange de Bully-les-Mines ...

<sup>71</sup>TÉTY, Marie-Thérèse, 2003, *op. cit.* Le porche a été démonté pierre à pierre puis érigé à nouveau à quelques mètres de son emplacement d'origine lors de la reconstruction des bâtiments dans la seconde moitié du XIXe siècle.

<sup>72</sup>La commission chargée, dès 1867, d'examiner la question de l'emplacement du lycée de garçons de Saint-Etienne sous l'angle de la reconstruction sur place ou de son transfert, avait qualifié le lieu finalement choisi de « plus propice à une construction monumentale ». Voir REJANY, Pierre. « L'enseignement secondaire à Saint-Etienne », Saint-Just-la-Pendue : imp. Chirat, 2001, p. 220.

<sup>73</sup>AC de Clermont-Ferrand. 496 W 2/2. Lycée de Montferrand (Ambroise-Brugière). « Rapport justificatif des dispositions proposées et description sommaire », par G. Noël, s.d. [1959].

<sup>74</sup>AC du Puy-en-Velay. 474 W 223. Lycée du Puy : le nouveau lycée (1967-1968).

<sup>75</sup>Voir note 25 de : COMPÈRE, Marie-Madeleine, SAVOIE, Philippe. « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation », *Histoire de l'éducation* [En ligne], 90 | 2001, mis en ligne le 09 janvier 2009, consulté le 21 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-education/828> ; DOI : 10.4000/histoire-education.828

<sup>76</sup>MUSSET, Marie. *De l'architecture scolaire aux espaces d'apprentissage : au bonheur d'apprendre ?* Lyon : ENS de Lyon (coll. « Dossier d'actualité Veille et Analyses », n° 75), mai 2012. [En ligne]

<sup>77</sup>Cité par Christian PICQUE. « Le bâtiment scolaire : bâtiment d'exception dans l'architecture publique », TPF, 1986, dir. Jérôme Treuttel, p. 69.

<sup>78</sup>Cité par un journaliste (resté anonyme), dans *La Montagne*, 27 juillet 1979.

<sup>79</sup>Il est arrivé que des domaines composés de villa et parc ait été réaffectés pour devenir des lycées. À Saint-Etienne, le lycée Charvet est dans ce cas. Hors région, le lycée climatique Jacques-Cartier de Saint-Malo l'est également, les hauts murs d'enceinte ne laissant rien percevoir de l'établissement scolaire depuis la voie de desserte principale. Plans de Louis Arretche ; construit entre 1954 et 1958. Voir : <http://patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/dossier/lycee-jacques-cartier-31-rue-de-la-balue-saint-malo/f4b3d06a-0745-4ad2-aa9c-2c7e98ccc37b>

<sup>80</sup>BONETTI, Michel (directeur de recherche au Centre scientifique et technique du bâtiment), « Pour une démocratie locale responsable » dans :



France. Direction de l'habitat et de la construction. Ministère de l'équipement, des transports et du logement. *Le bâtiment public dans la cité*. Actes du colloque (1996), 1er mars 1998, p. 66-69.

<sup>81</sup>Au motif que le terrain était situé en contrebas de la route de desserte principale. AC de Clermont-Ferrand. 1878 W 41. Lycée Amédée-Gasquet. Transfert et construction du nouveau lycée technique à La Pardieu (1985-1991). Dans *les Directives d'urbanisme* remis lors du concours d'architecture lancé en 1987-88, il était demandé que « le bâtiment projeté constituera la principale « façade publique » du parc d'activités [technologiques] ».

<sup>82</sup>AC de Roanne. 1 M 55-1. Lycée Carnot. Extrait de *L'avant-garde*, octobre 1905. L'école « constitue un véritable monument » et il s'agit d'une « œuvre très belle ». Il semblerait que ce soit en particulier la présence d'un décor sculpté parlant qui lui ait valu cet enthousiasme.

<sup>83</sup>AD du Puy-de-Dôme. O 015/44. Clermont-Ferrand, quartier du Château-Rouge, 1885.

<sup>84</sup>Archives régionales (AR) d'Auvergne. Comptes-rendus des délibérations du conseil régional, séance du 7 juillet 1987.

<sup>85</sup>AC de Clermont-Ferrand. 1878 W 41. Lycée Amédée-Gasquet. Transfert et construction du nouveau lycée technique à La Pardieu (1985-1991).

<sup>86</sup>AR d'Auvergne. 118 WR 13. Lycée Lafayette. Copie d'un article paru dans *Le Moniteur* daté du 1er mars 1991.

<sup>87</sup>SÉGAUD, Marion, « La compétence de l'utilisateur », dans : France. Direction de l'habitat et de la construction. Ministère de l'équipement, des transports et du logement. *Le bâtiment public dans la cité*. Actes du colloque (1996), 1er mars 1998, p. 95-97.

<sup>88</sup>Interview de Jean-Pierre Rambourdin, de l'agence CRR (Paris, Lyon, Angers, Clermont-Ferrand), réalisée le 23 mai 2019.

<sup>89</sup>Voir : [https://www.guidigo.com/Web/Sur-la-route-du-Lyce-Saint-Just/d\\_dOo1Zllok/Stop/1/La-colline-de-Fourviere-vue-depuis-Bellecour#](https://www.guidigo.com/Web/Sur-la-route-du-Lyce-Saint-Just/d_dOo1Zllok/Stop/1/La-colline-de-Fourviere-vue-depuis-Bellecour#)  
La position du lycée Saint-Just, en ayant été installé

dans les bâtiments d'un grand séminaire (1857-1879) dominant la ville, bénéficie des « plans de reconquête des âmes » de l'Église par « l'entreprise proprement visuelle de christianisation du décor de la vie » (Maurice Agulhon).

<sup>90</sup>Appel à communication de l'UMR 7324 (*Cités, Territoires, Environnement et Sociétés*. *Cités, université de Tours*), pour un colloque tenu à Cerisy-la-Salle, 15-22 juin 2018.

<sup>91</sup>Document relié à un atlas régional en cours de constitution, aimablement transmis par son auteur en 2019.

<sup>92</sup>PANERAI, Philippe, DEPAULE, Jean-Charles, DEMORGON, Marcelle. *Analyse urbaine*. Marseille : éditions Parenthèse, 2005 (1ère éd. 1999), p. 133. Au sujet du guide : « Dans la sélection des informations qu'il opère se dessine une hiérarchie qui à sa façon témoigne d'une « lecture » de la ville par le corps social même si le point de vue touristique lui imprime une marque particulière. »

<sup>93</sup>Dans l'avant-propos de son mémoire de fin d'études portant sur le lycée Marie-Laurencin de Riom (Puy-de-Dôme), un étudiant en architecture, Bertrand Vieira-Ribeiro, écrivait que ce travail lui avait fait percevoir dans le projet une dimension urbaine qu'il ne soupçonnait pas. « Un lycée professionnel à Riom », école d'architecture de Clermont-Ferrand, TPFE, dir. Jean-Marc Massot, 1989.

## CRÉDITS ICONOGRAPHIQUES.

*Page de couverture :*

*Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Aperçu du lycée de jeunes filles Jeanne-d'Arc (ouvert en 1899), depuis les baies hautes d'un couloir du lycée de garçons Blaise-Pascal, rapproché du premier dans les années 1950, contribuant à former un « quartier étudiant ».*

*Phot. Christian Parisey © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, ADAGP, 2020.*

*Fig.1 : Repro. Bénédicte Renaud-Morand - 2009 © Archives nationales, F/1/a/2002-238*

*Fig.2 : Repro. Roger Choplain, Roland Maston - 1993 © Collection particulière*

Fig.3 : AD du Puy-de-Dôme, 507 Fi 5325.  
Repro. ©Collection Arch. dép. Puy-de-Dôme/  
Photothèque63-Edition VDC

Fig.4 : Repro. Pascal Lemaître, 2013 © Archives  
communales de Saint-Etienne, 9 M 4

Fig.5 : Repro. Jean-Michel Périn - 2013 © Archives  
communales de Montluçon, 1T 1 / 2

Fig.6 : Phot. Christian Parisey © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2020.

Fig.7 : Phot. Bénédicte Renaud-Morand @ Région  
Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du  
patrimoine culturel, ADAGP, 2009.

Fig.8 : Phot. Christian Parisey © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2019.

Fig.9 : Phot. Catherine Guégan © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2019.

Fig.10 : Phot. Christian Parisey © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2020.

Fig.11 : Phot. Pascal Lemaître © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2013.

Fig.12 : Phot. Jean-Michel Périn © Région  
Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du  
patrimoine culturel, ADAGP, 2013.

Fig.13 : Phot. Bénédicte Renaud-Morand @  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général  
du patrimoine culturel, ADAGP, 2019.

Fig.14 : AC du Puy-en-Velay. 474 W 223. Élévation  
par P. Duprat et M. Corbière, architectes.  
Repro. Catherine Guégan © Archives communales  
du Puy-en-Velay, 2019.

Fig.15 : Phot. Christian Parisey © Région Auvergne-  
Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine  
culturel, ADAGP, 2020.

Fig.16 : Phot. ©Agence CRR, 2017

Page 12 : Dessin Guylaine Beuparland-Dupuy©  
Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général  
du patrimoine culturel, ADAGP, 2020.

## TEXTES.

Bénédicte Renaud-Morand, chercheuse, Service  
Patrimoines et Inventaire général, Région Auvergne-  
Rhône-Alpes.

## CONCEPTION GRAPHIQUE.

Guylaine Beuparland-Dupuy, dessinatrice-  
cartographe, Service Patrimoines et Inventaire  
général, Région Auvergne-Rhône-Alpes.